

Questions orales

M. Chrétien: Monsieur le président, j'aimerais bien pouvoir le faire demain, mais je ne crois pas qu'au moment où nous siégerons à la Chambre, j'aurai reçu le rapport. Cependant, je vais agir dans le plus bref délai, comme je l'ai déjà indiqué à l'honorable député.

* * *

[Traduction]

LES GRAINS

BLÉ—L'AUGMENTATION POSSIBLE DES QUOTAS POUR LA RÉCOLTE DE 1976

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je pose cette question tout en sachant pertinemment que le premier ministre a dit que nous avions dormi ensemble, ce qui pourrait vouloir dire qu'après m'avoir emmené en promenade, il ne me permettrait pas de faire de nouvelles interventions. Je peux lui garantir qu'il est complètement dans l'erreur. Nous avons même évité de nous pelotonner l'un contre l'autre selon la coutume écossaise. Je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas en besoin de coussin pour nous séparer.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Dans cet esprit, j'aurais une question à poser à l'aimable ministre des Transports. Un certain nombre de céréaliculteurs m'ont fait savoir qu'ils n'avaient pu, à cause de quotas restrictifs, vendre leur récolte de 1976. Puisqu'il ne leur reste que 16 jours pour vendre leur blé avant que la récolte de l'an dernier ne devienne assujettie aux quotas de 1977, le ministre voudrait-il demander à la Commission canadienne de blé d'augmenter les quotas afin que les céréaliculteurs qui ont encore sur les bras une bonne quantité de blé puissent en vendre une partie, peut-être même la totalité, avant la fin de la présente campagne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, dernièrement, j'ai abordé à plusieurs reprises ce sujet avec les représentants de la Commission canadienne du blé. Il sont entrepris d'assouplir les quotas concernés pour que ceux-ci puissent englober tous les grains nécessaires. L'an dernier, les provinces des Prairies ont produit des quantités sans précédent de grain. Si l'on tient compte du programme actuel des ventes, même s'il est le plus élevé que nous ayons jamais eu sauf à l'occasion des deux excellentes récoltes de 1971 et 1972 et on peut dire que les approvisionnements de blé ont quelque peu augmenté à la fin de la présente campagne. Il est très encourageant pour les céréaliculteurs de constater que le programme de vente établi par la Commission canadienne du blé, organisme de commercialisation très efficace, leur assure que les bonnes perspectives vont se maintenir. Il y aura suffisamment d'espace dans les élévateurs pour que les céréaliculteurs puissent y porter directement leur grain. Cela n'était pas possible selon les systèmes antérieurs.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer au ministre que nos stocks de blé s'accumulent à un rythme effarant. Après s'être rendu en Europe pour constater personnellement la situation sur place, le premier ministre Lougheed a soutenu ces jours derniers que nous perdions du terrain sur les marchés internationaux en raison de l'inaction du gouvernement actuel.

Une voix: Il faisait erreur.

[M. Beaudoin.]

M. Diefenbaker: Étant donné qu'on considère le ministre sans portefeuille (M. Horner) comme le représentant des agriculteurs de l'Ouest, le ministre pourrait-il s'entretenir de la situation avec lui et obtenir son appui en faveur de l'initiative pour laquelle il s'est déjà prononcé?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est important de répondre à la chambre aux affirmations du premier ministre Lougheed qui a fait là des critiques absolument non fondées de la Commission canadienne du blé et de ses activités. En fait, et c'est très grave, son ingérence et son intervention sur les marchés ont fait beaucoup plus de tort réel, et ses critiques à l'endroit de la Commission canadienne du blé sont parfaitement absurdes alors que grâce à nos ventes nous avons élargi notre part des marchés internationaux et que notre position va continuer à s'améliorer lorsque les ventes prévues auront lieu.

* * *

● (1440)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ENQUÊTE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. La GRC mène une enquête approfondie à Halifax et dans d'autres parties de la Nouvelle-Écosse depuis quelques temps. Comme je l'ai indiqué dans les brèves conversations que nous avons eues à ce sujet, j'aimerais demander au solliciteur général quels progrès la GRC a réalisés jusqu'ici dans le cadre de ses descentes dans divers locaux à Halifax et dans d'autres régions de la Nouvelle-Écosse, y compris un établissement d'Halifax, la Automatic Amusements Co. Ltd. Je sais que le ministre a été occupé au cabinet ce matin, mais il pourrait peut-être fournir quelques renseignements à ce sujet à la Chambre, car on m'a informé que l'enquête pourrait avoir des ramifications jusqu'aux échelons supérieurs du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question ce matin. Tout comme mes prédécesseurs au poste de solliciteur général, j'ai l'habitude de ne pas divulguer le nom de particuliers visés par une enquête au Canada, à moins que cette enquête ne soit connue du public, et je ne vois aucune raison de déroger à cette règle, qui vise à protéger les droits civils des particuliers. La force policière mène toujours un certain nombre d'enquêtes sur les activités de particuliers dans les provinces où elle s'occupe du maintien de l'ordre, mais je violerais les droits civils des particuliers si je disais: «Oui, la GRC fait enquête, ou ne fait pas enquête, sur les activités de M. Untel.» J'espère donc que le député acceptera cette réponse.

M. MacKay: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de sa réponse. Il peut peut-être garantir à la Chambre qu'il s'assurera que la GRC reçoit, comme je le suppose, toute la collaboration possible du ministre du procureur général de la Nouvelle-Écosse, et que l'usage de tables d'écoute dans l'enquête a été dûment autorisé et que cette enquête importante est menée entièrement en conformité de la loi. Le ministre peut-il le garantir?